

**Commission pour
l'indemnisation des
victimes de spoliations
intervenues du fait des
législations antisémites
en vigueur pendant
l'Occupation**



CIVS

Les chiffres clés

SEPTEMBRE 2020

L'indemnisation

Nombre de recommandations

35 655



Indemnités recommandées
depuis le 10 septembre 1999 :
540 603 711 euros

Les dossiers matériels et bancaires

Nombre de dossiers enregistrés
depuis le 10 septembre 1999

29 768

Dossiers matériels : **19 730**

Dossiers bancaires : **9 991**



Comptes bancaires attestés et/ou affidavits
à l'issue des recherches menées dans ces
dossiers : **17 278**

Les « biens culturels mobiliers »* (BCM)

(*Les biens culturels mobiliers sont les biens meubles ayant un intérêt artistique supérieur aux biens indispensables à la vie courante)

Depuis le 10 septembre 1999	Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 407
	Dossiers indemnisés mentionnant une œuvre ou des œuvres d'art	184



52 907 913 € indemnisés pour des
dossiers mentionnant des biens culturels

Le site Internet

Pages consultées sur le site www.civs.gov.fr au cours du mois	227
Evolution du nombre annuel de visites depuis le début de l'année	1 192 (2016 en 2019)